

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-915

présenté par

M. Potier, Mme Manin, Mme Victory, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 600 000	0
Recherche spatiale	0	1 600 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	1 600 000	1 600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à financer l'expérimentation du dispositif « Tous chercheurs ».

Dans le cadre de la LPPR, plusieurs amendements du groupe Socialistes et apparentés ont été votés afin de rapprocher la science des citoyens à travers le développement des dispositifs comme « Tous Chercheurs ».

Dans la continuité de l'initiative portée par le Museum national d'Histoire Naturelle, le dispositif « Tous Chercheurs » porte la promesse d'une science participative et co-élaborée par des citoyens d'horizons divers (scolaires, associations de malades, grand public). À ce titre, il constitue un modèle pour sensibiliser la société aux enjeux et aux apports de la science et garantir les conditions d'un débat public éclairé.

Suite à l'adoption de cet amendement, il est essentiel que Gouvernement accompagne financièrement les unités de recherche pour la mise en œuvre de ce dispositif. Il est donc proposer de financer l'expérimentation du dispositif auprès de 10 laboratoires.

Le budget annuel du dispositif étant évalué à 160.000 € pour le laboratoire « Tous Chercheurs » de Marseille, cet amendement prévoit 1.600.000 € afin de financer l'expérimentation.

Afin d'assurer la recevabilité du présent amendement, il est gagé ainsi :

- il abonde de 1 600 000 €, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, la sous-action 8 « renforcement des liens entre science et société » de l'action 1 « Pilotage et animation » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »

- il diminue de 1 600 000 €, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 7 « Développement des satellites de météorologie » du programme 193 « Recherche spatiale »